

FEUILLET EXPLICATIF

Paie des primes COVID-19 de 100 \$ - 200 \$ - 400 \$

Primes pour le personnel admissible travaillant à TEMPS COMPLET :

Si une personne ne travaille pas toutes les heures prévues à son titre d'emploi, la prime de 100 \$ pour la semaine et la séquence du 200 \$ et du 400 \$ sont coupées.

Absences admissibles

Voici les seules **absences** qui n'influencent pas la séquence cumulative, mais qui diminuent la prime au prorata des heures travaillées.

- Vacances
- Férié
- Libération syndicale
- Congé de nuit
- Pandémie payée (PanP)

Toutes les autres absences coupent les primes et interrompent la séquence cumulative. (CPSS, AA, Maladie, Décès, BT-, etc.).

À noter : Le code de paie en télétravail régulier (RegTT) n'influence pas la séquence, mais il diminue la prime au prorata des heures travaillées en présentiel.

La séquence du paiement des primes s'étend sur 4 semaines (total maximal de 1 000 \$)

Voici l'illustration d'une séquence complète (sans bris de séquence ni diminution de prime)

Périodes de paie	Séquence	Prime de 100 \$*	Prime additionnelle de 200 \$ - 400 \$	Total
Paie 1	Sem 1	Semaine 1/4	100 \$	s. o.
	Sem 2	Semaine 2/4	100 \$	200 \$
Paie 2	Sem 1	Semaine 3/4	100 \$	s. o.
	Sem 2	Semaine 4/4	100 \$	400 \$
Grand total :				1 000 \$

Puis la séquence recommence avec la période de paie suivante.

* Attention! La prime de 100 \$ est de 139,75 \$ pour les PAB en CHSLD.

QUELQUES EXEMPLES CONCRETS >>> Sachez qu'il y a autant de cas de figure que d'individus. <<<

Exemple 1 – Prime coupée

Périodes de paie	Séquence	Prime de 100 \$	Prime additionnelle de 200 \$ - 400 \$
Paie 1	Sem 1	Semaine 1/4	100 \$
	Sem 2	Semaine 2/4	Maladie → 0 \$ (code d'absence coupant la prime)
Paie 2	Sem 1	Début d'une nouvelle séquence → Semaine 1/4	100 \$
	Sem 2	Semaine 2/4	100 \$

... et on poursuit la séquence avec les périodes de paie suivantes.

Exemple 2 – Prime diminuée au prorata des heures travaillées

Périodes de paie	Séquence	Prime de 100 \$	Prime additionnelle de 200 \$ - 400 \$
Paie 1	Sem 1	Semaine 1/4	1 journée de vacances → 80 \$ (sur possibilité de 100 \$ pour la semaine)
	Sem 2	Semaine 2/4	100 \$
Paie 2	Sem 1	Semaine 3/4	100 \$
	Sem 2	Semaine 4/4	1 congé férié → 80 \$ (sur possibilité de 100 \$ pour la semaine)

... on recommence une nouvelle séquence avec la période de paie suivante.

Exemple 3 – Séquence de 4 semaines décalée

Période de paie	Séquence	Prime de 100\$	Prime additionnelle 200 \$ - 400 \$
Paie 1	Sem 1	Semaine 1/4	100 \$
	Sem 2	Semaine 2/4	100 \$
Paie 2	Sem 1	Semaine 3/4	Maladie → 0 \$ (code d'absence coupant la prime)
	Sem 2	Début d'une nouvelle séquence → Semaine 1/4	1 journée de vacances → 80 \$
Paie 3	Sem 1	Semaine 2/4	100 \$
	Sem 2	Semaine 3/4	100 \$
Paie 4	Sem 1	Semaine 4/4	100 \$
	Sem 2	Début d'une nouvelle séquence → Semaine 1/4	100 \$
Paie 5	Sem 1	Semaine 2/4	Absence autorisée → 0 \$ (code d'absence coupant la prime)
	Sem 2	Début d'une nouvelle séquence → Semaine 1/4	100 \$

... et on poursuit la séquence avec les périodes de paie suivantes.

EXEMPLES

PÉRIODES DE VERSEMENTS

Unités administratives à versement automatique	Unités administratives à pourcentage (%)	Unités administratives à traitement manuel via fichier Excel transmis à la Paie par le gestionnaire
<ul style="list-style-type: none"> • Paies 14 et 15 versées en paie 16 • Paie 16 versée en paie 17 • Paie 17 versée en paie 18 • etc. <p>Toujours une paie de décalage.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Paies 14 à 17 versées en paie 18 <p>Toujours une paie de décalage par la suite.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Paiement du 100 \$ lors de la paie correspondant à la réception du fichier Excel. • Paiement du 200 \$ - 400 \$: <ul style="list-style-type: none"> – Paies 14-15 versées en paie 18 – Paie 16 versée en paie 19 – Paie 17 versée en paie 20 <p>Toujours trois paies de décalage par la suite.</p>

Pour plus de renseignements, communiquez avec le Service de la paie au 819 780-2220, poste 47777, option 4.